

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Politique :** *Bien grandir dans ma ville*

Délibération n° : 457

**Commission :** Culture - Vie associative - Animation - Education -  
Enseignement supérieur

Dossier : 181092

**Direction en charge :** Education et Petite Enfance

**Objet :** Renouvellement de la convention de délégation de compétence avec Saint Etienne Métropole pour les transports scolaires - Approbation.

**Président :** M. Gaël PERDRIAU, Maire

**Date de convocation du conseil :** 16/11/2018

**Compte rendu affiché le :** 27/11/2018

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance :** 59

**Présents :**

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME (Présent à partir de la question n°9 du projet de l'ordre du jour.), Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, M. Jean-Noël CORNUT, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente jusqu'à la question n°42 du projet de l'ordre du jour.), M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, M. Florent PIGEON (Présent jusqu'à la question n°73 du projet de l'ordre du jour.), Mme Stéphanie MOREAU, Mme Nadia SEMACHE, M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL, Mme Geneviève ALBOUY, M. Georges ZIEGLER (Présent jusqu'à la question n°44 du projet de l'ordre du jour.)

**Absents-Excusés :**

Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT (pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE) Mme Marie-Dominique FAURE (pouvoir à Mme Raymonde ALLIROT) Mme Catherine ZADRA (pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME, Pouvoir jusqu'à la question n°14 du projet de l'ordre du jour.) Mme Caroline MONTAGNIER (pouvoir à Mme Pascale LACOUR, Pouvoir jusqu'à la question n°42 du projet de l'ordre du jour.) M. André FRIEDENBERG (pouvoir à Mme Nadia SEMACHE) M. Serge HORVATH (pouvoir à M. Gabriel DE PEYRECAVE)

**Absents :**

M. Lionel SAUGUES

**Politique :** *Bien grandir dans ma ville*

Délibération n° : 457

**Commission :** Culture - Vie associative - Animation - Education -  
Enseignement supérieur

Dossier : 181092

**Direction en charge :** Education et Petite Enfance

**Objet :** Renouvellement de la convention de délégation de compétence avec Saint Etienne Métropole pour les transports scolaires - Approbation.

□ **Rappel et Références :**

Saint-Etienne Métropole organise les transports scolaires sur l'ensemble des communes de son territoire. Depuis de nombreuses années, dans le cadre de cette mission, la Métropole s'appuie sur les communes en tant qu'autorité organisatrice de second rang.

Une convention prévoit les conditions dans lesquelles Saint-Étienne Métropole délègue à l'organisateur secondaire certaines de ses compétences en matière d'organisation et de gestion des services de transports scolaires.

A Saint-Etienne, 1 ligne dessert les écoles publiques et privée du Soleil, 1 ligne dessert les écoles publiques de Terrenoire et 3 lignes desservent l'école publique de Saint-Victor Bourg. Sur ce dernier circuit, les bus sont de plus petite taille compte tenu des infrastructures routières et la troisième ligne, qui ne fonctionne que le matin, a été ajoutée il y a 2 ans compte tenu de l'augmentation des effectifs le matin.

□ **Motivation et Opportunité :**

La convention de délégation de compétence datant de 2013 étant arrivée à échéance à la fin de l'année scolaire 2017/2018, la Métropole de Saint-Etienne s'est rapprochée de la Ville en vue de la renouveler.

□ **Contenu :**

Les obligations de la Ville concernent l'inscription des élèves, la transmission de tout changement à apporter dans l'organisation des circuits, la mise en place d'accompagnateurs (dès lors qu'un enfant de moins de 3 ans est présent dans le bus) et le signalement de tout problème survenu avec le transporteur ou les usagers du service.

Cette convention prévoit également les obligations de la Métropole vis à vis de la Ville dans le cadre de l'organisation des lignes scolaires et de l'inscription des élèves.

Les circuits détaillés de chaque ligne figurent en annexe de la convention.

Il est proposé que la convention soit conclue à partir de l'année scolaire 2018/2019 et sans limitation de durée.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Etienne

□ **Point Financier :**

○ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

○ Coût total annuel fonctionnement TTC :

dont personnel mis en oeuvre :

○ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
<b>Investissement</b>						
<b>Fonctionnement</b>						
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver le renouvellement de la convention de délégation de compétence à intervenir entre la Ville de Saint-Etienne et Saint Étienne Métropole pour les transports scolaires,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer cette convention dont un exemplaire restera joint au présent dossier.

<b>Décision :</b> Proposition adoptée	<b>Imputation budgétaire</b>
<b>Résultat du vote :</b> 53 voix pour, 3 voix contre, 0 abstention(s)	
	<b>Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjoint délégué</b>
	<b>Samy KEFI-JEROME</b>